



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 février 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-deux février deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu

ABSENTS EXCUSES :

DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel, POYET Manon donne pouvoir à BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie

Monsieur MONTET Frédéric est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8 + 2 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Bâtiment**
 - Photovoltaïques sur l'école
- **Sécurité**
 - Convention REMOCRA avec le SDIS de la LOIRE
- **Voirie**
 - Servitude du Château d'eau sur Annézieux
- **Divers**
 - Réclamation sur l'adressage au Pont
 - Commémoration 19 mars
 - Agri photovoltaïque

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2024 à l'unanimité des membres présents.

Bâtiment

- Photovoltaïques sur l'école

Monsieur le Maire présente le devis mis à jour par l'entreprise FAUCHE pour un montant de 33 559.76€ HT.

Après un tour de table pour prendre l'avis de chaque élus présents, Monsieur le Maire demande le vote pour la réalisation du projet.

Vote favorable des membres présents.

Pour : 8

Contre : 1 (Mme DETHY Annie)

Abstention : 1 (Mme POYET Manon)

Une délibération sera prise pour le choix de l'entreprise et les montants seront prévus au Budget Photovoltaïque 2024.

Sécurité

- **Convention REMOCRA avec le SDIS de la Loire**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SDIS42 pour l'application REMOCRA.

L'application permet d'obtenir, des droits et un accès gratuit aux services suivants :

- Consultation des informations relatives aux PEI (caractéristiques techniques des PEI, localisation, impressions de documents, réalisation de statistiques, etc.) ;
- Modification des informations relatives aux PEI (saisie des contrôles techniques des PEI, non-conformités, état de disponibilité et d'indisponibilité, localisation, etc.).

Pour la convention il faut un référent élu mais aussi un référent administratif :

- Pour le référent élu : QUATRESOUS Christian
- Pour le référent administratif : la secrétaire de Mairie

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Voirie

- **Servitude du château d'eau d'Annézieux**



agricole.

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu une demande de la part de Monsieur VIALARD Michel qui souhaite faire pâturer ses animaux sur la parcelle C 1595 sur Annézieux. La commune y a un droit de servitude pour son accès au château d'eau.

Le conseil donne son accord à Monsieur VIALARD Michel sous condition que la commune ait accès sans problème au château d'eau (l'accès ne devra pas être fermé à clé) et l'autorise à installer un portail de type

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Divers

- **Réclamation sur l'adressage au Pont**

La commune a reçu une demande de la part d'un habitant au Pont, Monsieur LACOMBE Serge qui aimerait que la rue du Pont Romain soit renommée. Monsieur le Maire expose cette demande qui a déjà été faite à l'ancien maire pour le même motif. Il ne s'agit pas d'un pont Romain mais d'un pont Roman.

Après un tour de table pour prendre l'avis des membres du Conseil Municipal. Il est décidé que, même si la demande est légitime et permettrait de rétablir une erreur de dénomination, au vu des démarches administratives engendrées pour un changement de dénomination, les élus considèrent que le nm peut rester en l'état pour le moment.

- **Commémoration du 19 mars**

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal pour que la commémoration du 19 mars sur la commune soit le dimanche 17 mars 2024.

Après un avis favorable du conseil municipal, la commémoration aura lieu le 17 mars à 11h30 devant le Monument aux Morts.

Les invitations seront faites aux associations, écoles, gendarmerie et pompiers. Une gerbe sera commandée par la commune.

- **Agri-photovoltaïque**

La commune a été consultée pour un avis sur de l'agri-photovoltaïques sur son territoire. Monsieur le Maire explique qu'il y a potentiellement un site sur Annézieux de 24.5ha et un site sur Molley/Fontamalard de 12.10ha.

Le principe de l'agri-photovoltaïques est l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles tout en laissant l'accès à l'agriculteur pour faire pâturer les animaux.

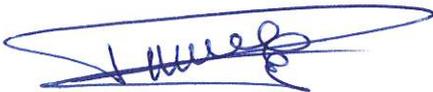
Après un tour de table pour prendre l'avis des membres du Conseil Municipal il est
procédé au vote

Pour : 1 pouvoir (Mme DETHY Annie)

Contre : 7 + 1 pouvoir Abstention : 1 (Mr SOUBEYRAND Daniel)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h40.

Le Maire,
Julien RONZIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Ronzier', enclosed within a large, horizontal, hand-drawn oval shape.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric MONTET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Montet', written in a cursive style.